



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au
Moniteur
belge



25114613



28 AOUT 2025

Greffe

N° d'entreprise: 0430.472.637

Nom

(en entier) EVRARD-BANNEUX

(en abrégé) : /

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de la Sapinière(LVG) 22, 4141 Sprimont

Objet de l'acte : Nominations - Révocations

Lors de la délibération du 27/06/2024, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de Florent Bourguignon comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de Florent Bourguignon, demeurant à 6941 Durbuy, Warre 74, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 01/10/2023. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, personne morale ayant son siège à 6980 La Roche-en-Ardenne, Avenue de Villez 81, RPM LIEGE division MARCHE-EN-FAMENNE, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0459.856.610, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Tous avec possibilité d'agir seuls et droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire toutes déclarations et de signer tous documents, de quelque nature que ce soit, ou de représenter la société à l'égard de la TVA, des Contributions, des Douanes et Accises, de la Sabam, de la Rémunération équitable, des administrations communales, de la Province, de l'ONSS, du Moniteur belge, des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, des caisses sociales, des fonds de pension, des fournisseurs, des clients, des banques, du secrétariat social, du registre UBO, du registre eStox, des services publics et des Ministères y compris les greffes de tous les types de tribunaux nationaux et internationaux, les cours d'appel et les services juridiques.

VAN GEEN Guillaume, Administrateur de SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Procuration à l'administrateur révoqué

L'assemblée générale donne procuration pour une durée indéterminée à tout administrateur révoqué pour accomplir au nom de la personne morale, y compris après sa révocation, les actes nécessaires à la publication de sa révocation au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises, dans la mesure où cette révocation a été décidée par l'assemblée générale.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 27/06/2024.

Pour la société

SRL FIDUCIAIRE DE L'OURTHE, représentée par VAN GEEN Guillaume, Administrateur
Mandataire, par procuration spéciale